



MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

**SGC DE LA DORDOGNE
2, rue PAUL LOUIS COURIER
24000 PERIGUEUX**

ART 1^{ER} : OBJET DE LA CONSULTATION :

Les travaux portent sur la réfection de la toiture de la résidence du sous-préfet de Sarlat (couverture ardoises).

ART 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION :

2-1 : Définition de la procédure :

La procédure de consultation utilisée pour la passation du présent marché est la procédure adaptée en application des articles L 2123-1, et R 2123-1 et suivants du code de la commande publique.

2-2 : Lot unique : couverture ardoise et zinguerie

2-3 : Décomposition en tranches : le marché fera l'objet d'une tranche unique de travaux.

2-4 Nature de l'attributaire :

Le marché sera conclu avec un prestataire unique ou des entreprises groupées solidaires.

2-5. Durée du marché - Délai d'exécution

La durée prévisionnelle globale du marché est de 2 mois, y compris une période dédiée à la préparation des travaux.

Par dérogation à l'article 28-1 du CCAG-Travaux, la durée de la période de préparation est fixée à 4 semaines. Cette période est comprise dans la durée globale du marché.

Le marché ne fait l'objet d'aucune reconduction.

La durée du marché court à compter de sa date de notification.

La garantie de parfait achèvement est de 12 mois.

2-6. Paiement des prestations :

Les projets de décompte seront présentés sous la forme de factures établies par le titulaire du marché. Les comptes seront réglés mensuellement. En cas de sous-traitance, les sommes dues au sous-traitant lui sont réglées directement conformément aux dispositions de la déclaration de sous-traitance (DC4). A défaut de présentation d'une garantie à première demande par le prestataire, Une retenue de garantie de 5 % sera exercée sur les acomptes par le comptable assignataire des paiements. Ce taux sera ramené à 3 % si le titulaire est une petite ou moyenne entreprise.

ART 3 : PRESENTATION DES OFFRES :

Les documents sont accessibles uniquement par voie électronique, sur la plate-forme des achats de l'État (PLACE) via le lien direct : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

L'inscription sur la plate-forme n'est pas obligatoire, mais fortement recommandée. Elle est en revanche indispensable pour qu'un candidat reçoive les modifications qui pourraient être apportées en cours de consultation, et les réponses aux éventuelles questions des candidats.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française.

Les signataires doivent être habilités à engager le candidat.

Seul l'acte d'engagement sera daté et signé par le représentant qualifié du candidat.

3-1 : Solution de base :

Le présent dossier de consultation contient :

- Le règlement de la consultation des entreprises,
- L'acte d'engagement qu'il convient de compléter et signer,
- Le cahier des clauses techniques particulières,
- Le cahier des clauses administratives particulières.

3-1-2 : Contenu du dossier de candidature et de l'offre.

- La lettre de candidature
- La déclaration du candidat
- Les qualifications (moyens en personnel et matériel mis à disposition pour effectuer les travaux).
- Les références similaires
- L'acte d'engagement dûment complété et signé, accompagné du devis descriptif détaillé des travaux demandés.

3-1-3 : Documents à fournir par l'attributaire du marché :

Les attestations d'assurance visées seront remises par l'attributaire avant la notification du marché.

ART 4 : MODALITES DE TRANSMISSION DES OFFRES

L'attention des candidats est appelée sur l'obligation de transmettre leur candidature et leur offre par voie électronique.

Lors de la première utilisation de la plate-forme de dématérialisation, le candidat installera les pré-requis techniques et prendra connaissance du manuel d'utilisation.

En cas de transmissions successives, seule la dernière réceptionnée dans les délais sera admise ; les plis antérieurs seront rejetés sans être examinés.

Aucun envoi par télécopie ou courriel n'est accepté.

Toute offre « papier » sera déclarée irrégulière.

ART 5 : SELECTION DES CANDIDATURES :

Seuls seront ouverts les plis reçus au plus tard à la date et l'heure limites de remise des offres, soit **le 10 mai 2021 à 12 heures**, le dépôt sur le site PLACE faisant foi.

Les plis qui seraient transmis après la date et l'heure limites précitées seront rejetés.

Les candidatures qui ne peuvent être admises en application des dispositions du code de la commande publique sont éliminées par le pouvoir adjudicateur.

Jugement et classement des offres :

Les offres seront jugées sur la base de trois critères énoncés ci-dessous selon leur hiérarchisation :

- Critère n°1 : Valeur technique
- Critère n°2 : Prix
- Critère n°3 : Délai de réalisation des travaux

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées en chiffre et lettre sur l'acte d'engagement prévaudront sur le devis descriptif détaillé.

Si le candidat pressenti ne fournit pas les certificats, attestations ou déclarations mentionnés dans le code de la commande publique, son offre sera rejetée. Dans ce cas, l'élimination du candidat sera prononcée par le pouvoir adjudicateur qui présentera la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

La validité de l'offre est de 120 jours.

Les offres feront l'objet d'une négociation dans toutes leurs composantes.

ART 6 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES :

Les offres seront établies en euros. Elles seront transmises obligatoirement par voie électronique sur le site des marchés publics de l'Etat PLACE www.marches-publics.gouv.fr.

ART 7 : DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :

lundi 10 mai 2021 à 12 heures.

ART 8 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Pour obtenir des renseignements complémentaires nécessaires, les candidats pourront s'adresser à la Sous-Préfecture de Sarlat – Place Salvador Allende 24 300 SARLAT – Monsieur Michel MAURY Tél : 05.47.24.16.47
- Courriel : michel.maury@dordogne.gouv.fr